

## CITÉ DE DORVAL

Le 21 novembre 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 20 novembre 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

### ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général  
Me Julia Levitin, Greffière adjointe  
Me Louiza Sadoun, Assistante-greffière

---

### **CM2311 471**

#### **1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2311 472**

#### **1.2 Période de questions et réceptions des requêtes**

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à [www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal](http://www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal).

1. Un résident de l'avenue Dawson adresse des questions concernant : 1) les **tests de radon** dans les maisons de Dorval; 2) les revenus de taxation de **l'immeuble de Bell** sur Bouchard; et 3) les **communications** aux résidents lors de travaux municipaux sur les voies publiques.
2. Une résidente de l'avenue Élie-De Bellefeuille adresse des questions concernant : 1) la **limite de huit étages** dans le secteur 4 du nouveau plan d'urbanisme durable au coin de Herron et Fénelon; et 2) la participation citoyenne au sujet de la **refonte du PIIA** à venir.
3. Un résident de l'avenue Élie-De Bellefeuille adresse des questions concernant les modifications de zonage apportées par le **règlement RCM-60A-17-2023** et plus particulièrement concernant: 1) la réaction de **promoteurs** dans le secteur 4; 2) le centre commercial situé au **900-960 chemin Herron**; et 3) la **hauteur maximale** permise dans ce secteur.

4. Une résidente de l'avenue Boylan adresse une question concernant: 1) le service de **collecte de feuilles mortes** ; et 2) la vente du terrain au **565 Pine Beach**.
5. Un résident de l'avenue de l'Église adresse une question concernant la sécurité routière à l'**intersection des avenues Dawson et Lilas**.

(Sur accord du maire, les conseillers Pascal Brault et Paul Trudeau prennent la parole à tour de rôle pour apporter des précisions à ce sujet).

6. Un résident du croissant Ferndale adresse une question concernant le stationnement sur la **piste cyclable** sur l'avenue Dawson.

(Sur accord du maire, le conseiller Pascal Brault prend la parole afin de féliciter le résident pour son implication).

7. Une résidente du croissant McNicoll adresse des questions concernant : 1) le projet de **refonte du PIIA**; 2) l'augmentation projetée du nombre d'unités de logement à Dorval; et 3) la **politique de confidentialité** de la Cité.
8. Un résident de l'avenue St-Charles adresse des questions concernant : 1) le **processus décisionnel** du conseil lors de l'octroi de contrats; 2) l'espace vert au **croissant Garden**; et 3) le développement du secteur où se trouve **l'immeuble de Bell sur Bouchard**.
9. Un résident de Vaudreuil-Dorion adresse des questions concernant : 1) les **nanoparticules de noir de carbone**; et 2) les **triangles de visibilité** aux intersections.

---

## CM2311 473

### 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 18 septembre et le 23 octobre 2023

Attendu que les procès-verbaux des séances du 18 septembre et du 23 octobre 2023 ont été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les procès-verbaux des séances du 18 septembre et du 23 octobre 2023 tels que rédigés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Brault vote contre cette motion.

---

## CM2311 474

### 2.2 Dépôt d'un rapport du maire - Dépense jugée nécessaire pour les travaux d'urgence de la réparation d'une conduite d'eau potable sur Hymus

Après que le conseiller eût fait lecture du rapport du maire daté du 7 novembre 2023 relativement à une dépense jugée nécessaire pour des raisons de force majeure selon les dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport est déposé pour l'information des membres du conseil et ceux-ci en prennent acte.

---

**CM2311 475**

**3.1 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions déléguées**

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 11 octobre au 6 novembre 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

---

**CM2311 476**

**3.2 Adoption du règlement n° RCM-20.9-2023 modifiant de nouveau le règlement n° RCM-20-2007 concernant les nuisances aux fins de restreindre davantage les travaux de construction causant des bruits incommodes au voisinage et d'augmenter les amendes applicables en cas d'infraction au règlement**

Attendu que le projet de règlement n° RCM-20.9-2023 a été présenté à la séance du 23 octobre 2023 et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU

IL EST RÉSOLU:

D'adopter tel que soumis, le règlement n° RCM-20.9-2023 modifiant de nouveau le règlement n° RCM-20-2007 concernant les nuisances aux fins de restreindre davantage les travaux de construction causant des bruits incommodes au voisinage et d'augmenter les amendes applicables en cas d'infraction au règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2311 477**

**3.3 Adoption du règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45 et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes**

Attendu qu'à la séance du 18 septembre 2023, un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été déposé pour le règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45 et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes;

Attendu qu'à cette même séance le conseil a adopté le premier projet de règlement n° RCM-60A-17-2023;

Attendu qu'à sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté le second projet de règlement n° RCM-60A-17-2023;

Attendu qu'un avis public a été publié le 27 octobre 2023 à l'intention des personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum dans le cadre du projet de règlement RCM-60A-17-2023;

Attendu qu'aucune demande relative à ce règlement n'a été reçue le ou avant la date limite du 6 novembre 2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'adopter tel que soumis, le règlement n° RCM-60A-17-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de modifier les limites de la zone P01-44 s'agrandissant à même la zone P01-45, de supprimer la zone P01-45 et de modifier les limites de la zone C02-30 de façon à créer deux zones distinctes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2311 478**

**3.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement n° RCM-95-1-2023 modifiant le Règlement n° RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux aux fins d'actualiser les coûts d'équipements et d'infrastructures à financer en fonction du nombre d'unités de logement prévu**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

Que le conseiller Paul Trudeau donne avis de motion à l'effet de proposer l'adoption, à une séance ultérieure du Conseil, du règlement n° RCM-95-1-2023 modifiant le règlement n° RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux aux fins d'actualiser les coûts d'équipements et d'infrastructures à financer en fonction du nombre d'unités de logement prévu, et qu'il dépose ledit projet de règlement;

Qu'une assemblée publique de consultation pour ledit règlement RCM-95-1-2023 soit fixée au 4 décembre 2023 à 19h et qu'avis public soit publié à cet effet conformément à la loi; et

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval adopte le projet de règlement RCM-95-1-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux aux fins d'actualiser les coûts d'équipements et d'infrastructures à financer en fonction du nombre d'unités de logement prévu;

---

#### **CM2311 479**

**3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-98-2023 sur la tarification des services municipaux - Exercice financier 2024**

Le conseiller Christopher von Roretz donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement n° RCM-98-2023 sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024, et dépose ledit projet de règlement.

---

## **CM2311 480**

### **3.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° RCM-60A-18-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de mieux définir le terme « construction hors toit habitable »**

La conseillère Nicole Duchastel donne avis de motion à l'effet de proposer, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement n° RCM-60A-18-2023 modifiant de nouveau le règlement de zonage n° RCM-60A-2015 aux fins de mieux définir le terme « construction hors toit habitable » et dépose ledit projet de règlement.

---

## **CM2311 481**

### **4.1 Repérage et enlèvement de graffitis - Renouvellement 2024**

Attendu que la résolution CM2211 507 du conseil municipal du 21 novembre 2022 accordait un contrat initial à l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), pour le repérage, le nettoyage et l'enlèvement de graffitis sur le territoire de la Cité de Dorval pour 2023;

Attendu que le contrat TP2022-27 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que le Service des travaux publics est satisfait des services rendus par l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), et désire renouveler le contrat pour la première année d'option pour 2024;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le renouvellement, pour la première année d'option, du contrat TP2022-27 accordé à l'entreprise Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.), pour le repérage, le nettoyage et l'enlèvement de graffitis sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant de 90 542,81 \$ TTC pour 2024.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 53 534

---

## **CM2311 482**

### **4.2 Location de machinerie lourde - Renouvellement 2024**

Attendu que le conseil a autorisé à sa séance du 12 décembre 2022, un contrat initial à l'entreprise Roxboro Excavation inc., pour la location de machinerie lourde, au montant global de 201 809,87 \$ TTC plus l'ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour 2023;

Attendu que le contrat TP2022-35 est assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que le Service des travaux publics est satisfait des services rendus par l'entreprise Roxboro Excavation inc., et désire renouveler le contrat pour la première année d'option pour 2024;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser le renouvellement, pour la première option, du contrat TP2022-35 accordé à l'entreprise Roxboro Excavation inc., pour la location de machinerie lourde, au montant global de 211 038,05 \$ TTC pour 2024.

Imputation : Postes budgétaires 02 320 30 516 (10%), 02 413 00 516 (45%) et 02 415 40 516 (45%)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2311 483**

### **4.3 Fourniture d'un radiateur pour chargeuse**

Attendu que le radiateur de la chargeuse #74-12 surchauffe et doit être remplacé avant la saison hivernale;

Attendu que l'entreprise Brandt Laval est le fabricant du radiateur d'origine;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'une commande d'achat à l'entreprise Brandt Laval, au montant de 16 033,90 \$ TTC, pour la fourniture d'un nouveau radiateur pour la chargeuse #74-12, conformément à sa soumission du 18 septembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 22 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2311 484**

### **4.4 Fourniture et livraison sur demande de composantes pour regards et puisards - Renouvellement 2024**

Attendu que la résolution CM1910 361 du conseil municipal accordait un contrat initial de deux ans à l'entreprise Albert Viau, une division de EMCO Corporation, pour la fourniture et livraison sur demande de composantes pour regards et puisards pour un montant de 163 603,96 \$ TTC;

Attendu que le contrat RM2019-03 est assorti de trois options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu qu'il y a lieu d'exercer la troisième et dernière option de renouvellement du contrat RM2019-03 pour 2024;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

De renouveler pour 2024 le contrat RM2019-03, octroyé à l'entreprise Albert Viau, une division de EMCO Corporation, pour la fourniture et la livraison sur demande de composantes pour regards et puisards, au montant de 89 244,17 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 415 40 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2311 485****4.5 Services de protection de l'infrastructure informatique contre les attaques cybernétiques 24/7 - Renouvellement 2023-2024**

Attendu que les cyberattaques augmentent de façon exponentielle et qu'elles représentent une menace sérieuse pour les organisations qui ne seraient pas convenablement outillées pour y faire face;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite se prémunir de mesures de protection 24/7 de son infrastructure informatique afin de réduire les risques d'attaques cybernétiques et les préjudices inhérents pouvant en découler;

Attendu que CrowdStrike protège notre infrastructure informatique depuis décembre 2022;

Attendu que le contrat arrive à échéance le 15 décembre 2023 et nous devons le renouveler avant afin d'éviter de laisser notre infrastructure informatique non protégée;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Max Technologies inc., pour le renouvellement du contrat de protection de l'infrastructure informatique 24/7 par CrowdStrike, au montant global de 59 847,94 \$ TTC, et ce pour une période de 12 mois.

Imputation : Poste budgétaire : 02 130 50 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2311 486****4.6 Travaux de forages des rues pour 2023**

Attendu que des travaux de forages de rues sont requis afin de permettre des prises d'échantillons et une étude géotechnique visant à connaître les caractéristiques des sols en place;

Attendu que l'appel d'offres sur invitation IM2023-28 a été adressé à trois soumissionnaires et qu'une seule entreprise a déposé une soumission pour des travaux de forages des rues pour 2023

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un contrat à Laboratoire GS, seule entreprise ayant déposé une soumission laquelle est conforme, pour des travaux de forages des rues pour 2023, au montant global de 39 976,81 \$ TTC, et ce conformément à sa soumission ouverte le 27 octobre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 320 25 411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2311 487**

### **4.7 Fourniture de traverses piétonnières clignotantes et solaires**

Attendu que le comité de circulation recommande l'achat d'un lot de traverses piétonnières clignotantes et solaires à installer sur le territoire de la Cité de Dorval;

Attendu que deux entreprises ont fourni des prix à la demande du Service des travaux publics pour la fourniture d'un lot de traverses clignotantes avec capteurs et batteries solaires incluant les poteaux et la quincaillerie;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Signal Services inc., ayant fourni le meilleur prix pour la fourniture de quatre traverses piétonnières clignotantes et solaires, au montant global de 34 454,16 \$ TTC, conformément à sa soumission du 22 septembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 040 16 000, projet 2023-34, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2311 488**

### **4.8 Achat d'un chargeur à trottoir sur roues 4x4 avec équipements de déneigement**

Attendu que le tracteur à trottoir #67 et ses équipements utilisés pour la voirie doivent être remplacés;

Attendu que l'appel d'offres public TP2023-40 a été publié le 29 septembre 2023 pour la fourniture d'un chargeur à trottoir sur roues 4x4 avec équipements de déneigement de fabrication 2023 ou plus récent;

Attendu qu'après analyse de la soumission de l'entreprise J. René Lafond inc., elle a été jugée conforme et répond aux exigences et besoins de la Cité de Dorval par la Division des ressources matérielles et le Service des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise J. René Lafond, seule entreprise ayant déposé une soumission et laquelle est conforme, pour la fourniture et la livraison d'un chargeur à trottoir sur roues 4x4 avec équipements de déneigement de fabrication 2023 ou plus récent, incluant la garantie prolongée de 4 000 heures ou 60 mois, au montant global de 229 127,93 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 20 octobre 2023; et

D'autoriser la disposition du véhicule no 2015-67, de marque Wacker Neuson modèle WL32, année 2015, au montant de 62 086,50 \$ TTC.

Imputation : Postes budgétaires 01 271 00 001 (véhicule d'échange) et 23 040 16 000, projet 2023-44, financé par une affectation des activités de fonctionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM2311 489****4.9 Services d'élagage d'arbres publics sur le territoire de la Cité de Dorval pour 2023**

Attendu qu'un nombre de requêtes en attente d'exécution suite au verglas d'avril 2023 nécessite l'octroi d'un contrat d'élagage d'ici la fin de l'année 2023 de façon à réduire le temps d'attente des demandes des citoyens;

Attendu que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP2023-42 fait par voie d'invitation écrite pour effectuer des travaux d'élagage des arbres publics sur le territoire de la Cité de Dorval d'ici la fin de 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Arbo-Design inc., pour des travaux d'élagage des arbres publics sur le territoire de la Cité de Dorval, au montant global de 39 321,45 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 3 novembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 54 534

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2311 490****4.10 Fourniture de mobilier pour la salle du conseil**

Attendu que la salle du conseil maintenant située au 12 Dahlia a besoin d'un nouveau mobilier;

Attendu que des prix ont été demandés à trois fournisseurs pour la confection dudit mobilier;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Ébénisterie Pro Design inc. au montant de 49 899,15 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 020 15 000 projet 2023-14, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2311 491****4.11 Entretien préventif et réparation des systèmes de chauffage pour 2024**

Attendu que le contrat annuel d'entretien préventif et de réparation des systèmes de chauffage doit être octroyé pour 2024;

Attendu qu'un appel d'offres public TP2023-15 a été publié le 14 septembre 2023 et que trois entreprises ont déposé une soumission pour des services d'entretien préventif

et de réparation des systèmes chauffage pour 2024, assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que suivant l'analyse des soumissions par la Division des ressources matérielles et le Service des travaux publics, l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.), est le plus bas soumissionnaire conforme;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise EPM Mecanic (2982897 Canada inc.) plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat d'entretien préventif et réparation de chauffage pour neuf bâtiments municipaux, au montant global de 61 712,83 \$ TTC, pour 2024, conformément à sa soumission ouverte le 6 octobre 2023.

Imputation : Plusieurs postes budgétaires selon le bâtiment

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2311 492**

##### **4.12 Services de sécurité publique, patrouille, surveillance et application de la réglementation municipale - 2024 à 2026**

Attendu que le contrat de services de sécurité publique, patrouille municipale, surveillance du territoire et application de la réglementation municipale vient à échéance à la fin de 2023;

Attendu que l'appel d'offres public TP2023-25-1 a été lancé pour des services de sécurité publique, patrouille municipale et surveillance du territoire ainsi que l'application de la réglementation municipale pour les années 2024, 2025 et 2026 et que deux entreprises ont déposé une soumission;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat à la l'entreprise Groupe de Sécurité Garda SENC, seul soumissionnaire conforme pour des services de sécurité publique, patrouille municipale et surveillance du territoire ainsi que l'application de la réglementation municipale, au montant global de 3 048 102,66 \$ TTC pour 2024, 2025 et 2026, conformément à sa soumission ouverte le 20 septembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 210 00 492

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CM2311 493**

##### **4.13 Travaux d'installation et de mise en service de bornes de recharge dans sept stationnements municipaux**

Attendu qu'en mars 2023, la Cité de Dorval a reçu la confirmation d'éligibilité à la subvention du programme 4500 bornes par le Circuit Électrique d'Hydro Québec pour la

fourniture et l'installation de quatorze (14) bornes de recharge, pour l'équivalent de vingt-huit (28) pistolets, dans sept stationnements municipaux;

Attendu que la firme BPA a été retenue pour la préparation des plans et devis du projet d'installation et de mise en service des bornes de recharge;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite mener à terme l'installation et la mise en service de quatorze (14) bornes de recharges dans sept stationnements municipaux afin d'offrir aux citoyens et autres utilisateurs de véhicules électriques, plus de stations de bornes de recharge;

Attendu que huit entreprises ont répondu à l'appel d'offres public IM2023-22 pour effectuer l'installation et la mise en service des bornes de recharge dans sept stationnements municipaux;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

De retenir les services de Larochelle Électrique, plus bas soumissionnaire conforme, pour effectuer les travaux d'installation et de mise en service de quatorze (14) bornes de recharges au montant global de 190 341,11 \$ TTC conformément à son offre de service;

Imputation : Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2023-24, financé par en affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2311 494**

### **4.14 Travaux préparatoires pour l'inspection de la structure du tunnel Pine Beach**

Attendu que pour réaliser certaines analyses dans le cadre du mandat de la firme CIMA, *Inspection et analyse du tunnel Pine Beach*, des travaux préparatoires pour l'inspection de la structure du tunnel Pine Beach sont requis;

Attendu que des offres de service ont été demandées à trois entreprises pour des travaux préparatoires distincts dans le cadre du projet d'inspection et analyse du tunnel Pine Beach;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Construction et Rénovations Timmy inc., pour des travaux de percement et d'excavation, au montant de 24 869,09 \$ TTC, conformément à sa soumission du 12 octobre 2023;

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise PGTL Inspect-Action, pour la gestion du projet, contrôle de la circulation, installation des métaux ouvrés et remise en état des lieux, au montant de 11 152,58 \$ TTC, conformément à sa soumission du 30 octobre 2023; et

D'émettre une commande d'achat à l'entreprise Les industries NASH, pour la fourniture des métaux ouvrés, au montant de 5 192,27 \$ TTC, conformément à sa soumission du 25 octobre 2023;

Imputation: Poste budgétaire 02 370 40 534

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM2311 495****4.15 Travaux de rénovation - Service des communications - Ventilation et contrôle**

Attendu que des travaux de ventilation et de contrôle sont requis pour corriger une problématique dans les locaux occupés par les communications;

Attendu que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP2023-30, fait par voie d'invitation écrite pour des travaux de ventilation et de contrôle dans le cadre de rénovations prévues en janvier 2024;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'octroyer le contrat en ventilation à l'entreprise  
EPM Mecanic inc., plus basse soumissionnaire conforme au montant global de 24 995,57 \$ TTC, pour les travaux du lot #1, conformément à sa soumission ouverte le 1<sup>er</sup> novembre 2023; et

D'octroyer le contrat de contrôles (thermostats) à l'entreprise Névé Réfrigération inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant global de 23 667,60 \$ TTC, pour les travaux du lot #2, conformément à sa soumission ouverte le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Imputation : Poste budgétaire 23 020 16 000, projet 2023-61, virement requis de 50 000 \$ du projet PTI ligne 40, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2311 496****4.16 Services professionnels Davignon Management**

Attendu que des services d'accompagnement et de coaching sont offerts à certains employés ou équipes de travail;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à Davignon Management d'un montant total ne dépassant pas 45 000 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 02 160 00 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**CM2311 497****4.17 Location de deux unités de déshumidification pour l'aréna Edgar Rouleau - Montant additionnel**

Attendu que la location de deux unités de déshumidification a été requise auprès de l'entreprise Toromont ltée (Cimco) pour l'ouverture officielle de la saison 2022-2023 à l'aréna Edgar Rouleau;

Attendu que des délais de livraison des nouvelles unités de déshumidification acquises en 2022 ont entraîné une prolongation de location des unités temporaires jusqu'en avril 2023;

Attendu que les délais de livraison des nouvelles unités n'étaient pas prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial de location;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'accorder un montant supplémentaire de 35 929,69 \$ TTC à la commande no 44938 de l'entreprise Toromont ltée (Cimco), pour le paiement des dernières factures nos 90862875, 90866849 et 90866863, dans le cadre du contrat de location de deux unités de déshumidification temporaires à l'aréna Edgar Rouleau.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 32 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2311 498**

##### **4.18 Services professionnels - Contrôle de la qualité des matériaux – Conception-Construction d'un Skatepark**

Attendu que des services de contrôle de qualité des matériaux sont requis dans le cadre du projet de conception-construction d'un skatepark;

Attendu que deux entreprises ont été invitées à répondre à une demande de prix IM2023-11lab;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Laboratoire GS, entreprise ayant soumis le plus bas prix au montant global 16 924,32 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2023-11, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2311 499**

##### **5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées**

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1er au 31 octobre 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

---

#### **CM2311 500**

##### **5.2 Approbation de virements budgétaires**

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-11-012586.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2311 501**

#### **5.3 Dons et souscriptions**

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière aux organismes suivants :

- Les Anciens de Dorval Oldtimers au montant de 600 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340;
- Fondation Kiwanis Lakeshore Montréal Foundation au montant de 248 \$ à imputer au poste budgétaire 02 110 00 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2311 502**

#### **5.4 Autorisation de dépenses de réclamations**

Attendu que le Service des affaires publiques et du greffe a procédé à l'étude de diverses réclamations en collaboration avec les services concernés;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des réclamations décrites au rapport de la greffière adjointe pour la période du 9 octobre au 6 novembre 2023 et totalisant 329,92 \$ non taxable.

Imputation : Poste budgétaire 02 190 00 995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

### **CM2311 503**

#### **5.5 Nomination des maires suppléants - Janvier 2024 à Décembre 2025**

Attendu qu'à sa séance du 22 novembre 2021, le conseil a nommé les conseillers municipaux désignés pour agir à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2021 à décembre 2023;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux qui agiront à titre de maire suppléant pour le reste du mandat électoral présentement en cours de janvier 2024 à décembre 2025;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

De désigner les conseillers municipaux qui suivent pour agir à titre de maire suppléant durant la période indiquée:

- Janvier 2024 à avril 2024 : Paul Trudeau
- Mai 2024 à août 2024 : Robert Le Sage
- Septembre 2024 à décembre 2024 : Christopher von Roretz
- Janvier 2025 à avril 2025 : Pascal Brault
- Mai 2025 à août 2025 : Jean-François Leroux
- Septembre à décembre 2025 : Nicole Duchastel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

#### **CM2311 504**

##### **5.6 Adoption d'une politique de confidentialité aux fins de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

Attendu que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site Internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

Attendu qu'aux fins de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Cité a élaboré une Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels qu'elle recueille par un moyen technologique;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval adopte telle que rédigée, la Politique de confidentialité jointe au dossier décisionnel 2023-10-015345, à être publiée sur le site internet de la Cité et diffusée en conformité à l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

## **CM2311 505**

### **5.7 Disposition ultime de biens meubles**

Attendu que la *Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles* a été adoptée par le Conseil à sa séance du 18 avril 2016;

Attendu que l'optimisation des espaces d'entreposage de la Cité de Dorval est la responsabilité de chacun des services;

Attendu que la Division sports et installations veut se départir de bouées de sauvetage usées, non conformes aux normes de sécurité et qui ne répondent plus aux besoins de la Cité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser la disposition ultime de bouées de sauvetage usées, non conforme aux normes de sécurité et qui ne répondent plus aux besoins de la Division sports et installations, de façon écoresponsable, conformément à la *Politique sur l'aliénation et la disposition des biens meubles* de la Cité; et

D'autoriser la cheffe de section - Ressources matérielles à prendre les mesures requises et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2311 506**

### **5.8 Achat de cartes-cadeaux dans le cadre du programme d'aide alimentaire 2023**

Attendu que l'achat de cartes-cadeaux pour s'approvisionner en nourriture et autres articles est requis dans le cadre du programme d'aide alimentaire offert par la Division de l'assistance communautaire pour 2023;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser l'achat de cartes-cadeaux pour 2023 auprès du fournisseur Loblaws-Le Choix du Président pour un montant de 11 520 \$ pour l'achat de nourriture dans le cadre du programme d'aide alimentaire.

Imputation : Poste budgétaire 02 590 00 920

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2311 507**

### **5.9 Demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air)**

Attendu que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à soutenir les projets de construction tel que celui d'un nouveau gymnase au centre aquatique et communautaire Surrey.

Attendu que la Cité de Dorval souhaite bénéficier de ce programme pour favoriser la réalisation du projet de construction d'un nouveau gymnase au centre aquatique et communautaire Surrey

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

**IL EST RÉSOLU:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation pour le programme PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air);

Que la Cité de Dorval confirme avoir pris connaissance du guide du PAFIRSPA et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Cité de Dorval s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Cité de Dorval confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PAFIRSPA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts; et

Que le conseil municipal autorise la directrice des Loisirs et de la Culture ou en son absence la cheffe de division - Sports et Installations, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **CM2311 508**

### **5.10 Développement de l'offre Communauto sur le territoire de la Cité de Dorval**

Attendu que la Cité a entrepris un virage vert avec l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge;

Attendu que la Cité souhaite favoriser les déplacements actifs des citoyens en mode autopartage;

Attendu que l'entreprise Communauto a comme objectif de réduire le nombre de véhicules en circulation en complémentarité avec le transport en commun, le vélo et la marche;

Attendu que l'entreprise Communauto souhaiterait louer des cases de stationnement sur le territoire de la municipalité;

Attendu que les termes et conditions de location de ces espaces seraient conclues par une entente de location de stationnement avec la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

**IL EST RÉSOLU:**

Que le conseil municipal de Dorval confirme son accord à ce que des espaces de stationnements soient loués à l'entreprise Communauto pour favoriser l'accès à des voitures en mode autopartage sur le territoire, le tout suivant les termes et conditions à être convenus dans une entente à intervenir entre les parties; et

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, une entente de location d'espaces de stationnement avec l'entreprise Communauto suivant les termes et conditions jugés dans l'intérêt de la Cité ou tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Brault intervient après avoir obtenu le droit de parole.

---

#### **CM2311 509**

##### **6.1 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis émis – Octobre 2023**

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par le chef de division de l'Aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois d'octobre 2023;
  - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois d'octobre de 2022 et 2023.
- 

#### **CM2311 510**

##### **6.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023**

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 novembre 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

---

#### **CM2311 511**

##### **6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023 : 235, avenue Dorval - 249, avenue Clément**

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 6 novembre 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets ci-dessous, pour les motifs indiqués au procès-verbal du 6 novembre 2023 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Projet de construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel - 235, avenue Dorval - **NON RECOMMANDÉ UNANIMEMENT**
- Projet de construction d'un garage attaché à une habitation unifamiliale - 249, avenue Clément - **RECOMMANDÉ UNANIMEMENT**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CM2311 512**

### **6.4 Nomination des membres du comité d'étude des démolitions d'immeubles (CÉDI) pour 2024**

Attendu que toute municipalité doit constituer un comité formé de trois membres du conseil ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition qui lui sont adressées;

Attendu qu'à sa séance du 12 décembre 2005, le conseil de la Cité de Dorval a adopté un premier règlement concernant la démolition d'immeubles RCM-4-2005 par lequel il créait un comité de démolition et édictait les règles de fonctionnement dudit comité;

Attendu qu'à sa séance du 15 mai 2023, le conseil approuvait un règlement régissant la démolition d'immeubles révisé conformément aux dispositions du projet de loi 69 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives;

Attendu qu'à sa séance du 21 novembre 2022, le Conseil a approuvé la nomination de messieurs Marc Doret, Robert Le Sage et Paul Trudeau comme membres du comité de démolition pour 2023 et que messieurs Le Sage et Trudeau ont donné leur accord pour un nouveau mandat;

Attendu que madame Nicole Duchastel, conseillère a donné son accord pour agir comme membre substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHÂSTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver la nomination de messieurs les conseillers Paul Trudeau, Robert Le Sage et Christopher von Roretz à titre de membres du comité d'étude des démolitions d'immeubles (CÉDI) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

D'approuver la désignation de monsieur Paul Trudeau comme président du comité et de monsieur Robert Le Sage comme président suppléant; et

D'approuver la nomination de madame la conseillère Nicole Duchastel pour agir à titre de membre substitut en cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un membre;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Pascal Brault intervient après avoir obtenu le droit de parole.

---

## **CM2311 513**

### **6.5 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour 2024-2025**

Attendu qu'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil d'une municipalité peut par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme et établir ses règles de régie interne;

Attendu qu'à sa séance du 12 décembre 2005, le conseil municipal de la Cité de Dorval a adopté le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme RCM-2-2005 afin de constituer le comité consultatif d'urbanisme de la Cité de Dorval et d'établir ses règles de régie interne;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 dudit règlement, le comité se compose de 7 à 9 membres, dont deux membres du conseil et au moins trois autres membres choisis pour leur formation et leur expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture ou du patrimoine;

Attendu que le conseil municipal doit également désigner un membre du comité pour agir à titre de président et l'un pour agir à titre de président suppléant;

Attendu que le mandat des membres du comité est de deux ans et que toute vacance au cours de la durée du mandat d'un membre est comblée pour la durée non écoulée du membre à remplacer;

Attendu que les mandats de monsieur Marc Doret, Maire, monsieur Robert Le Sage, conseiller, monsieur Sachin Narkar, architecte et madame Mélanie Sarris, architecte, monsieur Jean Saba, architecte et monsieur Isidoro Coppola, Ingénieur avaient été renouvelés le 21 novembre 2022 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024;

Attendu que les mandats de madame Suzie Lebrasseur Bazinet, architecte, monsieur Richard Moreau, ingénieur et monsieur Félix Tue, architecte, avaient été renouvelés en décembre 2021 par la résolution CM2111 445 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et que leur mandat vient à échéance;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

**IL EST RÉSOLU:**

D'approuver le renouvellement de monsieur le conseiller Robert Le Sage et de madame Suzie Lebrasseur Bazinet, architecte comme membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;

D'approuver la nomination de madame la conseillère Nicole Duchastel comme nouvelle membre en remplacement de monsieur le maire Marc Doret pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025; et

D'approuver la désignation de monsieur le conseiller Robert Le Sage à titre de président du comité et de madame la conseillère Nicole Duchastel comme présidente suppléante du comité pour cette même période;

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Le conseiller Brault vote contre cette motion.

---

## **CM2311 514**

### **8.1 Mesure disciplinaire**

Attendu la rencontre disciplinaire du 13 septembre 2023 entre l'employé # 9504 et les représentants patronal et syndical concernant des avis d'infraction remis le 29 août 2023;

Attendu les recommandations de la Division des ressources humaines telles que détaillées dans le rapport « Analyse et recommandation en vue d'une mesure disciplinaire » suite à la rencontre du 13 septembre 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

**IL EST RÉSOLU:**

D'autoriser la suspension sans solde de l'employé #9504 pour une journée ouvrable, pour les motifs exprimés dans le rapport joint au dossier décisionnel 2023-11-015604, la date de la suspension à être fixée au moment opportun par son supérieur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CM2311 515**

**10.1 Levée de la séance**

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ  
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 20 h 34

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(SIGNÉ)

MAIRE

---

(SIGNÉ)

GREFFIÈRE ADJOINTE

---

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

(SIGNÉ)

MAIRE

---